



La lettre de l'OABA

ANNÉE 2014

2^e semestre

O.A.B.A

10, place Léon Blum
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46

Télécopie : 01 43 79 64 15

E-mail : contact@oaba.fr

Web : www.oaba.fr



Association reconnue
d'utilité publique
depuis 1965

EDITORIAL

L'année 2014 s'achève sans que le statut juridique de l'animal n'ait évolué, malgré une forte mobilisation et de nombreuses initiatives auxquelles l'OABA s'est associée. Les plaidoyers pour la cause animale ne manquent pas, comme le prouvent les nombreux ouvrages qui y sont consacrés (voir page 15). La prise de conscience des citoyens semble de plus en plus forte, sans qu'aucun débat parlementaire ne vienne répondre aux nombreuses propositions de lois restées sans suite.

Par le hasard du calendrier 2014, le 4 octobre, jour de la Saint François d'Assise patron des animaux, était celui de l'Aïd el kebir où plus de 200 000 moutons étaient égorgés en France. Une manifestation à Bruxelles contre l'abattage sans étourdissement réunissait plus de 10 000 personnes. L'OABA était présente. Contrairement à d'autres pays européens, le gouvernement français reste sourd à tous les appels des amis des animaux et des citoyens opposés à ces méthodes barbares d'égorgement des animaux.

La folle course à la rentabilité fait s'ouvrir des fermes-usines avec 1 000 vaches ou des hangars avec 250 000 poules, au détriment du bien-être animal et de la survie des petites exploitations agricoles (voir page 11). L'image des vaches dans les pâtures et des poules en plein-air ne sera-t-elle plus qu'un souvenir dans quelques années ?

Cette *Lettre de l'OABA* vous présente certaines actions judiciaires menées par notre directeur Frédéric Freund et nos avocats (voir pages 5 à 10). Ces procédures débouchent souvent sur la saisie d'animaux qui viennent grossir les effectifs confiés à l'OABA : près de 1000 animaux répartis dans une dizaine de fermes. Le budget de 250 000 euros de l'année dernière était supporté par l'OABA uniquement grâce à la générosité des adhérents, donateurs et légataires. Nous faisons plus que jamais appel à votre générosité pour que ces actions concrètes de sauvetage d'animaux puissent se poursuivre.

Espérant pouvoir compter sur votre soutien renouvelé, nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année et que 2015 soit une bonne année pour vous, pour ceux qui vous sont chers et pour les animaux.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

AÏD AL ADHA

Le boycott des abattoirs, pas des sacrifices !

La "fête" du sacrifice s'est déroulée cette année du 4 au 6 octobre. Plusieurs mosquées avaient appelé au boycott en raison des prix élevés des animaux et du nombre insuffisant d'abattoirs. Il est vrai que les prix pratiqués sont élevés, certains animaux se vendant jusqu'à deux fois plus cher que le reste de l'année. Mais il ne s'agit là que de la loi de l'offre et de la demande. Les autorités cultuelles ne cessent de rappeler que l'Aïd dure 3 jours et qu'il est parfaitement possible de faire sacrifier un animal le troisième jour. Or, tout le monde veut sa carcasse dès le premier jour... D'où certaines difficultés à trouver une place en abattoir.

Pourtant, il n'y a jamais eu autant d'abattoirs temporaires que cette année : au moins 63 (selon les listes publiées au Journal officiel) dont 10 dans les Bouches du Rhône, 7 dans le Var et même 1 en Corse ! Les abattoirs pérennes étaient quant à eux majoritairement ouverts. Les infrastructures étaient donc bien présentes. L'OABA avait participé, avec l'Ecole nationale des services vétérinaires, à l'élaboration d'un guide de recommandations pratiques sur les sites temporaires, comme nous l'avions demandé l'année précédente lors du comité de pilotage interministériel.



Nos délégués, présents sur le terrain, avant et pendant l'Aïd, ont pu constater que certains sites s'étaient améliorés avec de meilleures conditions d'hébergement des animaux et des infrastructures mieux adaptées.

Pourtant, il semble que les abattoirs aient été quelque peu boudés. Sur certains sites, on dénombrait 20 à 30 % d'abattages en moins que l'année dernière. Mais il n'y a pas eu moins de sacrifices pour autant. La fête s'est simplement déroulée à la maison, puisqu'elle tombait un week-end.



Nos délégués présents sur le terrain

Nous avons pu constater des déplacements d'animaux importants les jours précédant l'Aïd, nous amenant à contacter plusieurs Préfectures aux fins de contrôles. Et nous avons eu connaissance de plusieurs sites d'abattages illégaux en Ile de France, en Côte-d'Or, dans l'Hérault, dont un récidiviste déjà condamné l'année dernière mais qui avait relevé appel de sa condamnation. Il aura droit cette année à une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Montpellier, le 15 octobre.

Mais de nombreux abattages sont restés clandestins et n'ont donné lieu à aucune verbalisation. Des adhérents de Limoges nous ont signalé des peaux de moutons retrouvés dans des poubelles publiques. Quant à la ville de Roubaix, malgré un changement de municipalité, elle a décidé cette année encore de disposer plusieurs bennes aux quatre coins de la ville afin de récolter les restes des carcasses d'animaux sacrifiés...

Il faut dire qu'il est très facile d'acheter un mouton pour le sacrifier à la maison. De nombreux éleveurs sont peu regardant sur la destination des animaux qu'ils vendent. L'essentiel est de vendre ! Il est aussi possible de se rendre sur des marchés aux bestiaux afin de remplir sa camionnette d'animaux pour aller les revendre et se faire un peu de bénéfice au passage. Certes, il existe bien des arrêtés préfectoraux interdisant le transport d'animaux vivants par des particuliers durant les jours précédant l'Aïd mais il n'y a personne pour les faire respecter. Sur un marché du centre de la France, nous avons été avisés que plusieurs particuliers achetaient des moutons qu'ils chargeaient dans des véhicules non adaptés. L'OABA a alerté la Préfecture, le ministère de l'Agriculture mais aucun contrôle n'est intervenu. Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver ici ou là des sites d'abattage non autorisés puisque les sites d'approvisionnement ne sont pas contrôlés.

Nous pouvons nous demander si le gouvernement entend réellement lutter contre les abattages clandestins. Certes, l'intention existe très clairement dans la circulaire interministérielle. Mais au vu des faibles moyens mobilisés sur le terrain, il est permis d'en douter.

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE

Deux réunions internationales organisées en France

• Congrès WAFL Clermont-Ferrand – 3 au 5 septembre 2014

La 6^{ème} conférence internationale sur l'évolution du bien-être animal au niveau de l'exploitation (WAFL) se tenait à Clermont-Ferrand, du 3 au 5 septembre. Elle rassemblait 350 congressistes venus de 37 pays de tous les continents. Une quarantaine de conférenciers sont intervenus sur la recherche en matière de bien-être des animaux en élevage.

"La façon dont l'animal perçoit son environnement et les émotions qu'il peut ressentir sont déterminantes pour le bien-être animal" précisait Isabelle Veissier, présidente du comité scientifique de ce congrès 2014 qui se tient tous les trois ans depuis 1999. Son objectif est de mettre en lumière la problématique du rapprochement des points de vue de l'éleveur et du citoyen.

Plusieurs interventions concernaient le système européen *Welfare Quality* qui permet de définir douze critères que les élevages doivent satisfaire afin d'attester, au moyen d'une note générale, du bien-être des animaux. Ils concernent l'absence de faim, de soif, un

approvisionnement en eau suffisant, la possibilité de mouvement, le confort thermique, l'absence de maladies, de blessures, de douleurs liées à des pratiques, l'expression des comportements sociaux, celle des autres comportements, les bonnes relations homme-animal, l'état émotionnel positif, le confort de couchage.

Plusieurs conférences portaient sur les problèmes liés à la mise à mort des animaux, en particulier dans les abattoirs de porcs, mais aussi pour les poissons d'élevage.



• Séminaire organisé par la Commission européenne (DG SANCO) Ecole vétérinaire de Lyon - 13 et 14 octobre 2014

Ce séminaire organisé par la Commission européenne en coopération avec la Fédération des Vétérinaires d'Europe (FVE) visait à fournir aux vétérinaires une compréhension plus profonde du bien-être animal, en mettant l'accent sur la législation et sur les systèmes d'évaluation du bien-être spécifiques à chaque espèce. Il était principalement destiné aux praticiens d'animaux d'élevage et aux vétérinaires officiels de France, Belgique, Italie, Espagne et du Luxembourg.

Des séminaires similaires ont eu lieu à Budapest (Hongrie), Barcelone (Espagne), Riga (Lettonie), Sinaï (Roumanie), Lazise (Italie), Zeist (Pays-Bas) et Varsovie (Pologne).

"Le ministère retravaille les référentiels de formation dans le cursus vétérinaire pour parvenir à une meilleure sensibilisation des jeunes collègues et pour une harmonisation accrue entre les écoles vétérinaires" précisait Jérôme Languille, chef du Bureau de la protection animale. *"Le vétérinaire doit se placer comme premier conseiller du bien-être animal"* poursuivait-il.

Les vétérinaires ont une responsabilité importante en termes de garantie de la santé et du bien-être des animaux. Les vétérinaires doivent, au sens de l'article L.203-6 du code rural faire remonter les problèmes de

maltraitance animale. Mais, sur le terrain, on constate une crainte des praticiens d'informer les administrations...

Le séminaire comprenait une session théorique le premier jour et une session pratique le lendemain. Les ateliers se déroulaient dans une exploitation de vaches laitières, un élevage industriel de porcs, un centre équestre et un parc zoologique.

"Les vétérinaires sont de précieux défenseurs du bien-être animal et des partenaires essentiels de par leur connaissance et leur proximité avec les animaux et leurs détenteurs" précisait le président de la FVE, Christophe Buhot.

On peut regretter la faible participation à ce séminaire fort instructif, seulement une centaine de vétérinaires (dont le président de l'OABA) avait fait le déplacement ces deux jours à Lyon.



STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL

Espoir et déception

Au cours de cette année 2014, la mobilisation autour du statut juridique de l'animal est exceptionnelle. Le but est d'obtenir une juste reconnaissance du statut d'être sensible dans le code civil, alors que l'animal est actuellement rattaché aux simples biens, en incohérence avec le code rural qui qualifie l'animal d'être sensible depuis la loi de 1976. Mais cette évolution logique est actuellement rejetée par certains lobbies de la "production animale", auxquels cède le Président de la République, parjurant ses promesses électorales.

• Amendement Glavany

Le 15 avril, les médias se faisaient largement l'écho d'un "amendement Glavany" adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale lors du vote sur le projet de loi relatif à la *"modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures"*. Cet amendement modifie le code civil en définissant les animaux comme des *"êtres vivants doués de sensibilité"*. Faible avancée qui avait toutefois fait naître beaucoup d'espoir auprès des amis des animaux mais soulevé de nombreuses inquiétudes auprès des professionnels exploitant des animaux... La procédure d'urgence ayant été déclarée, le Sénat n'a pu étudier cet amendement. Les sénateurs ont seulement fait part de leurs critiques (en réalité ils ont surtout relayé celles de la FNSEA...) lors de la Commission mixte paritaire qui n'a pu trouver un accord.

Le 17 septembre, le projet de loi qui comporte le texte de l'amendement Glavany sur le statut juridique de l'animal a été examiné par la Commission des lois de l'Assemblée Nationale. Cette dernière a adopté plusieurs amendements dont le but est de préciser que la réforme adoptée vise simplement à reconnaître la qualité d'être sensible aux animaux, sans modifier pour autant leur régime juridique, qui reste celui applicable aux biens, meubles ou immeubles par destination selon le cas. Quand bien même l'amendement Glavany serait inscrit dans le code civil, à l'issue du vote de la loi qui doit intervenir courant novembre, cela ne changerait donc rien sur le fond.

• Proposition de loi Gaillard

Le 29 avril, de son côté, la députée des Deux-Sèvres Geneviève Gaillard (présidente du groupe parlementaire d'études sur la protection des animaux) déposait à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi visant à accorder un statut juridique particulier à l'animal. Elle souhaite que l'animal quitte le statut de chose pour qu'il soit reconnu comme un être sensible dans le code civil.

Cette proposition de loi a été signée par des députés de tous courants politiques, mais peu nombreux sont ceux qui soutiennent fermement cette proposition en dehors des 17 signataires. Geneviève Gaillard considère que *"c'est ainsi que nous extirperons vraiment l'animal du droit des biens et finirons avec cette hérésie qui se borne à considérer ces êtres vivants, sensibles et intelligents comme de vulgaires choses en contradiction totale avec l'attente de l'opinion, l'état de nos connaissances tant scientifiques que sociologiques et philosophiques et la place réelle de l'animal dans nos sociétés."*



• Deux initiatives parlementaires

Il n'y a pas eu de coordination entre ces deux initiatives parlementaires. Geneviève Gaillard avait d'ailleurs publié un communiqué de presse suite à l'adoption de l'amendement Glavany dénonçant *"une fausse étape pour la condition animale car aucun effet juridique n'y est attaché laissant subsister la suprématie du droit de propriété et l'application du droit des biens corporels"*. La députée EELV Laurence Abeille, qui a cosigné la proposition de loi dite Gaillard avec d'autres députés précise que *"cet amendement a été rendu public la veille de l'examen du texte, sans aucune concertation avec les associations ou les parlementaires, notamment les parlementaires du groupe d'études sur la protection des animaux qui s'apprêtaient à déposer un texte bien plus ambitieux sur le statut de l'animal"*.

Un réel changement du statut juridique de l'animal nécessite avant tout un changement d'état d'esprit et de comportement et nous oblige à nous interroger sur la société dans laquelle nous souhaitons vivre.

Les "amis des animaux" n'ont pas, à ce jour, de poids électoral pouvant sensibiliser les politiques. En revanche, en tant que consommateurs, ils ont un poids économique. A eux de s'en servir le cas échéant en modifiant leurs habitudes de consommation.

A quand un parti pour les animaux en France pour faire entendre leurs voix, comme aux Pays-Bas ?

PROCÉDURES JUDICIAIRES

• Quand la justice met l'OABA sur la paille

Voilà une affaire qui a fait grand bruit dans la profession agricole. Et pour cause : elle a éclaté en plein salon de l'agriculture en février 2009.

A l'époque, un nouvel agriculteur s'installe en Côte d'Or, près de Saulieu. En se promenant dans les champs, il tombe sur un cadavre de bovin, puis deux, puis trois. Ensuite, il trouve des ossements éparpillés un peu partout. Alertés, les services vétérinaires et les gendarmes ne mettent pas longtemps à identifier les propriétaires des bovins morts. Ce sont deux frères qui exploitent environ 750 bovins sur 400 ha de terres.

Mais l'enquête va permettre de dénombrier 47 cadavres de bovins ! Quant aux bovins survivants, ils sont pour la plupart maigres et manquent de nourriture. Dans un pré, 22 génisses en très mauvais état sont retirées en urgence et placées auprès de l'OABA.



Des génisses en bien mauvais état

Dans le même temps, les deux frères sont mis en examen pour détention de cadavres et sévices graves sur animaux.

L'instruction durera deux ans en raison des nombreux recours déposés par l'avocat des deux "éleveurs"... Elle permettra de mettre en évidence que ce n'est pas l'amour des animaux mais la recherche des primes qui a conduit les deux frères à multiplier par deux le nombre de bovins présents sur l'exploitation. A partir de 2007, cet accroissement de la taille du cheptel entraînera une dégradation des différents sites sur lesquels les bêtes mortes seront retrouvées. Malgré une main d'œuvre insuffisante pour s'occuper convenablement des bovins, les deux frères continueront à chasser les primes et à entasser les animaux.

Ils seront renvoyés en juin 2012 devant le tribunal correctionnel de Dijon, pour y répondre de sévices graves sur animaux. Mais le tribunal retiendra le délit d'abandon d'animaux, estimant qu'aucun acte n'a été accompli dans le dessein de provoquer la souffrance ou la mort, "même si leur grave carence dans le traitement de leurs bêtes a abouti au même résultat".

Les deux frères seront condamnés à une peine d'emprisonnement de six mois avec sursis, outre l'interdiction définitive de détenir des animaux d'élevage. Un jugement sévère qui s'explique par la nature des faits mais surtout par le comportement de l'un des frères. A la barre du tribunal, il ne parlera pas de ses "bêtes" mais de "camelote" !

L'OABA, partie civile, obtiendra 47 796 euros en remboursement des frais exposés pour la garde des 22 génisses, outre 5 000 euros de dommages et intérêts. Trois autres organisations de protection animale verront leur constitution de partie civile déclarée irrecevable.

Ce jugement sera frappé d'appel par les deux condamnés. Il faudra attendre deux ans de plus pour que la Cour d'appel de Dijon examine ce dossier. Mais... mal. En effet, dans son arrêt du 14 août 2014, la Cour estime que le délit d'abandon n'est pas constitué. Laisser des bovins dans un pré sans nourriture ni abreuvement ne constitue qu'une contravention de mauvais traitements... Or, comme la prescription des contraventions est d'un an et que deux ans se sont écoulés depuis le jugement initial, l'infraction se trouve prescrite ! Les deux frères sont donc relaxés et l'OABA est déboutée de ses demandes. Nous ne serons donc pas remboursés de nos frais pour la garde et l'entretien des 22 génisses.

Au final, la Cour ne retient que le délit de défaut d'équarrissage et condamne un frère à 2 000 euros d'amende et l'autre à la même amende mais assortie du sursis.

Une décision choquante, notamment pour le journaliste présent dans la salle qui titrera le lendemain dans le *Bien public* : "Un troupeau mort et une amende".



L'OABA a immédiatement formé un pourvoi en Cassation contre ce scandaleux arrêt qui n'est pas de nature à inciter certains détenteurs à s'occuper convenablement de leurs animaux... La Cour d'appel de Dijon serait-elle plus sévère avec les automobilistes qui roulent trop vite qu'avec les chasseurs de primes qui laissent crever leurs vaches ?

• 71 bovins retirés en urgence

En mai 2014, la direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Puy de Dôme contactait notre association au sujet de bovins abandonnés sur une exploitation agricole.

Lors de leur intervention sur cette dernière, les agents de la DDPP découvraient des bovins particulièrement maigres, privés d'eau et d'une alimentation suffisante ainsi que de nombreux cadavres de bovins, à l'état de décomposition.

Les animaux survivants n'étaient pas en règle d'un point de vue sanitaire (absence de prophylaxie réglementaire) et ils n'étaient pas soignés puisque l'exploitant ne faisait pas appel à un vétérinaire. D'où l'importante mortalité relevée... Enfin, preuve supplémentaire du délaissement de l'exploitation et des animaux : près de la moitié des bovins n'étaient pas identifiés.

Compte tenu de l'incapacité de l'exploitant à nourrir, abreuver, soigner et détenir convenablement ses bovins et devant l'urgence à sauvegarder la vie des animaux survivants en souffrance, les agents de la DDPP du Puy de Dôme procédaient au retrait de la garde des animaux pour les confier à l'OABA. Les 71 bovins présents furent au préalable conduits dans un centre de rassemblement réquisitionné par la Préfecture du Puy de Dôme afin qu'il soit procédé aux régularisations administratives et sanitaires. Dans ce cadre, 18 bovins ont été euthanasiés, soit pour perte de traçabilité, soit pour cause de misère physiologique.

Par la suite, ce sont 53 bovins "en règle" qui furent transportés dans notre ferme de Saône-et-Loire, pour se refaire une santé.



Les bovins, 3 mois après leur prise en charge par l'OABA

Quant à l'exploitant, il se retrouva convoqué devant le tribunal de Clermont-Ferrand, le 12 août 2014, pour y répondre de nombreuses infractions parmi lesquelles celle de mauvais traitements sur animaux. A l'issue de l'audience, la juridiction infligea plusieurs amendes à l'exploitant (pour un total de 6 650 euros), outre un mois d'emprisonnement avec sursis et surtout la confiscation définitive des 53 bovins confiés en urgence à l'OABA. Notre association se vit également allouer un euro symbolique de dommages et intérêts et 500 euros en remboursement de ses frais de représentation. L'exploitant a eu la décence de ne pas relever appel.

• L'éleveur interdit de détenir des animaux

Depuis plus de dix ans, de mauvaises conditions de détention et d'entretien de bovins et d'équidés étaient constatées chez un "éleveur" de Haute-Savoie. Des cadavres d'animaux étaient régulièrement découverts sur l'exploitation. Au mois de février 2014, les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations se rendaient de nouveau sur l'exploitation.

Les animaux étaient découverts très maigres, certains en état de misère physiologique. Ils ne disposaient ni de nourriture ni d'abreuvement. Une quinzaine de bovins à l'étable, vivaient sur plus d'un mètre de fumier, visiblement non sorti depuis plusieurs mois. Certains bovins touchaient le plafond ! Quant aux équidés, ils divaguaient, livrés à eux-mêmes, en quête de nourriture.

Cet éleveur avait déjà été verbalisé pour des faits identiques. En 2003, il avait été renvoyé devant un tribunal pour avoir provoqué la mort d'une personne ayant percuté en voiture, l'un de ses animaux en état de divagation !

Les services de la DDPP envisageaient donc le retrait des animaux et l'OABA fut contactée. Mais l'éleveur se décida rapidement à vendre ses bovins et trois chevaux.

Ce qui ne l'empêcha pas de se retrouver à la barre du tribunal correctionnel d'Annecy en avril 2014. Les poursuites visaient le délit de mauvais traitements sur animaux par un professionnel de l'élevage. A la barre, l'avocate de l'OABA sollicita la requalification des faits en "abandon d'animaux" : requalification finalement soutenue par le parquet et retenue par le tribunal. Dans son délibéré du 17 juillet, la juridiction correctionnelle condamna l'éleveur à une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et à titre de peine complémentaire, à l'interdiction de détenir des animaux d'élevage. L'euro symbolique était alloué à l'OABA, outre 800 euros en remboursement de ses frais d'instance.

Une très bonne décision qui doit beaucoup à la pugnacité de notre avocate, Maître Eva Souplet. Sans sa demande de requalification des faits en "abandon d'animaux", l'interdiction de détenir des animaux n'aurait pu être prononcée puisque cette peine n'est pas prévue pour les infractions de mauvais traitements sur animaux...

• 23 moutons et chèvres confiés à l'OABA

En juillet 2013, les services de la DDPP du Puy de Dôme se rendent chez un éleveur qui détient quelques petits ruminants pour ses "besoins personnels".

Mais en arrivant sur site, les agents découvrent une dizaine de cadavres d'ovins en état de décomposition avancée ainsi que de nombreux ossements jonchant le sol et éparpillés sur toute la parcelle. Les moutons encore présents sont maigres, ils n'ont pas été tondus et souffrent de la chaleur. Il n'y a presque plus d'herbe sur la parcelle et aucun stock de nourriture dans la grange. Un seul abreuvoir est présent mais il contient un fond d'eau souillée.

• L'ancien maire du village fête l'Aïd : le tribunal se fâche

En novembre 2011, un retraité de 73 ans, ancien maire d'un petit village de l'Eure, a vu débarquer chez lui les gendarmes. Il ne s'agissait pas d'une visite de courtoisie mais d'une enquête de flagrante pour abattage illégal. Et les informations portées à la connaissance des gendarmes étaient exactes : pour arrondir sa retraite, l'ancien maire n'hésitait pas à vendre ses moutons et à prêter ses infrastructures à une vingtaine de musulmans, venus principalement d'Ile de France, pour pratiquer le sacrifice du mouton en ce jour de l'Aïd.

Décision est prise par la Préfecture de retirer les animaux survivants et de les confier à l'OABA. Un transporteur intervient rapidement et les vingt ovins et trois chèvres sont mis en pension en Bourgogne, dans une ferme conventionnée par l'OABA.

Le détenteur des animaux est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2013 pour les faits de détention de cadavres d'animaux et privation de nourriture et d'abreuvement. La juridiction tient compte du contexte social et prononce des peines d'amende mesurées, pour un total de 1 250 euros. Les animaux retirés en juillet 2013 sont définitivement confiés à l'OABA qui reçoit un euro symbolique en réparation de son préjudice moral.

A l'arrivée des agents, sept moutons avaient déjà été égorgés. Les autres animaux présents attendaient leur triste sort.

Renvoyé devant le tribunal correctionnel d'Evreux, le 26 juin 2014, l'ancien maire a été condamné à 5 000 euros d'amende dont 2 000 avec sursis. La juridiction pénale lui a également fait interdiction d'élever des moutons pendant cinq ans. Il devra par ailleurs verser 301 euros à l'OABA et à la Société normande de protection animale, toutes deux parties civiles. Quant aux deux sacrificateurs musulmans interpellés en pleine action, ils ont été condamnés à 400 euros d'amende avec sursis et à 301 euros de dommages et intérêts à verser à l'OABA.

Sept moutons abattus illégalement

FAITS DIVERS. Hier, à Bérengeville-la-Campagne, les gendarmes du Neubourg ont relevé une infraction d'abattage clandestin à l'égard de l'ancien maire.

Bernard Boucher est un personnage pour le moins « atypique ». Un adjectif que s'attribue volontiers l'ancien maire de Bérengeville-la-Campagne, 73 ans, qui a dirigé pendant dix-neuf ans la petite commune du canton du Neubourg sans se soucier du qu'en dira-t-on. Avec des méthodes bien à lui, qui ont conduit « ce gaulliste par essence » à se fâcher jusqu'avec ses propres amis politiques.

Hier matin, visiblement prévenus par un « ami » qui voulait du bien à l'ancien édile, les gendarmes ont débarqué chez lui à l'impro-

viste. Et ont surpris le retraité en plein abattage clandestin.

A leur arrivée, les militaires découvrent sept moutons, tous égorgés, les uns après les autres, selon le rite musulman. D'autres animaux sont parqués un peu à l'écart, prêts eux aussi à subir le même sort. Et à être sacrifiés au couteau, en ce jour de l'Aïd-el-Kébir, une des principales fêtes musulmanes.

Région parisienne

Sur les lieux, les gendarmes contrôlent l'identité de 22 personnes, essentiellement des hommes, do-

miciliés en région parisienne, dans les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis pour la plupart. Tous ont été laissés libres après avoir été entendus.

Les gendarmes ont relevé, à l'égard de l'ancien maire, une infraction pour abattage clandestin. Et si l'enquête se poursuit, il est d'ores et déjà établi que le contrevenant a vendu les animaux et qu'il a mis des locaux à disposition du (ou des) exécuteur(s).

Il appartient désormais à la procureure de la République d'Evreux de décider des suites à donner à

cette affaire (poursuite ou classement sans suite). Une affaire qui, de toute façon, relance le débat sur l'absence de lieu d'abattage officiel et légal pour le rite musulman. D'autant qu'il existe au Neubourg, donc tout près de Bérengeville-la-Campagne, un abattoir répondant à toutes les normes requises. Mais un abattoir qui ne fonctionnait pas hier dimanche.

Les gendarmes ont prévenu la direction départementale de la Protection des populations.

FRANÇOIS CHARMOT

- **La ferme de l'horreur : 101 bovins et 12 moutons confisqués à l'éleveur !**

Le 5 février 2013, les agents de la DDPP du Morbihan et les gendarmes interviennent sur une exploitation agricole. Les autorités ont en effet reçu de nombreuses plaintes de riverains incommodés par les nuisances olfactives générées par la présence de cadavres d'animaux en décomposition avancée.

Les constatations effectuées par les services de la DDPP et de la gendarmerie sont accablantes pour l'éleveur. Les agents verbalisateurs n'hésitent pas à parler d'une "vision d'horreur" : dans le hangar jouxtant la ferme, est présent un cadavre de bovin et deux bovins rachitiques en train d'agoniser. Ils doivent être euthanasiés pour mettre fin à leur souffrance. A la sortie du hangar, trois cadavres de bovins sont retrouvés. D'autres cadavres de bovins et d'ovins sont retrouvés dans les divers champs dépendant de l'exploitation.



Une vache à l'agonie

Les animaux présents sont décrits comme particulièrement maigres, avec un retard de croissance. Un veau est trouvé attaché par une patte : la corde s'est incrustée dans la chair jusqu'à l'os. Dans un recoin de l'étable une vache est attachée par les cornes ; elle ne peut bouger. Un veau est enfermé dans le noir avec pour abreuvement un seau... d'urine ! Les clôtures des prés sont en mauvais état, la majorité des champs est dépourvue de dispositifs d'abreuvement. Le foin est de mauvaise qualité, resté dehors il est moisi.

Alerté par ces constatations effroyables, le parquet de Lorient décide de renvoyer l'exploitant agricole devant le tribunal correctionnel, selon la procédure de comparution immédiate. Mais il ordonne en urgence le retrait immédiat des animaux présents et les confie à la Fondation 30 millions d'amis qui fait appel à l'OABA pour prendre en charge les 106 bovins encore présents !

La récupération des animaux n'est pas une mince affaire. Les douze moutons sont rapidement évacués du site et mis en sécurité dans une structure d'Ille et Vilaine. Quant aux bovins, ils sont éparpillés dans différents champs, entre forêts et marécages...



Des bovins difficiles à capturer

L'opération mobilisera une trentaine de personnes (transporteurs, ONG de protection animale, gendarmes, DDPP, GDS,...), durera deux jours et se terminera un vendredi à 22 heures, grâce aux lumières des torches des gendarmes ! Cinq cadavres supplémentaires seront retrouvés. Ce sont ainsi 101 bovins qui seront chargés dans les cinq camions mobilisés pour l'opération.



Une opération qui se terminera bien tard

L'éleveur sera condamné en première instance pour mauvais traitements sur animaux par professionnel de l'élevage à cinq mois de prison outre quelques amendes contraventionnelles. Mais c'est la peine complémentaire d'interdiction d'exercer une activité agricole pendant cinq ans qui le poussera à relever appel.

Mauvaise idée car la Cour d'appel de Rennes, dans son arrêt du 24 avril 2014, alourdira considérablement les peines. La Cour requalifiera les faits en abandon d'animaux et prononcera une peine de huit mois d'emprisonnement ferme ! L'interdiction d'exercer une profession agricole pendant cinq ans sera maintenue, outre la confiscation définitive des animaux. Les bovins seront confiés à l'OABA et les moutons à la Fondation 30 millions d'amis. Les frais de garde et de soins des animaux seront également mis à la charge de l'éleveur. Il doit plus de 45 000 euros à nos deux organisations.

Un grand merci aux professionnels qui sont intervenus pour prendre en charge les animaux, aux gendarmes pour leur aide et efficacité ainsi qu'aux nombreux agents de la DDPP pour la logistique mise en place. Tous ont beaucoup couru !

SAUVETAGES

• 9 bovins divagants pour le troupeau du bonheur de l'OABA

Au début de cette année, la mairie d'Aspet (Haute-Garonne) a été confrontée à la divagation de plusieurs bovins appartenant à un agriculteur. Entre février et avril 2014, ce sont neuf bovins qui ont causé quelques dégâts sur le territoire de la commune, obligeant le maire à les faire capturer puis les mettre en dépôt chez un autre agriculteur.

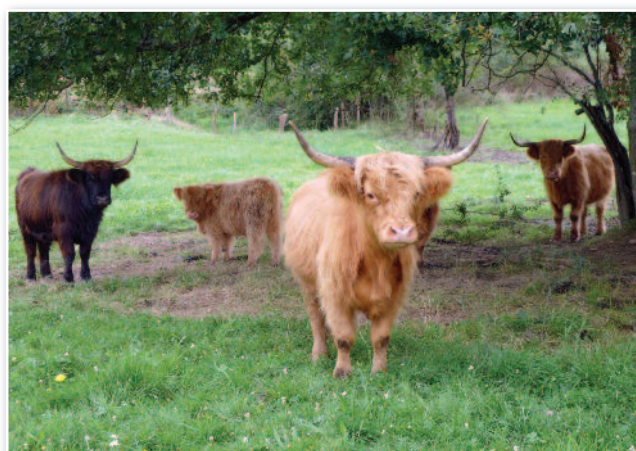
Le propriétaire des animaux n'est pas venu les rechercher malgré les différents avis et appels des services de la Préfecture et de la municipalité.

Notre association a ainsi été contactée par la mairie car, dans un tel cas, le code rural prévoit soit l'euthanasie des animaux, soit la cession à une association de protection animale.

Nous avons donc demandé à notre transporteur, Max Josserand, d'aller chercher ces neuf bovins qui finiront leur vie tranquillement dans nos fermes du bonheur. Les vaches "Brunes des Alpes" ont été mises en pension en Savoie et les "Highland Cattle", en pension en Bourgogne. Une vache Highland nous a d'ailleurs fait la surprise de mettre au monde un joli veau, quelques semaines après son arrivée !



Les Brunes avec la vache Monika en Savoie



Les Highland et le petit veau en Bourgogne

• 14 chèvres et deux moutons à la fourrière

En février 2014, des petits ruminants appartenant à un particulier ont été récupérés en état de divagation par les services de la fourrière, près de Coulommiers (Seine et Marne). Le propriétaire des animaux n'était pas en règle (absence de déclaration de détention, absence d'identification, absence de suivi sanitaire,...) et pour éviter bien des histoires, il a accepté de s'en séparer au profit d'une association de protection animale.

La Préfecture a donc appelé l'OABA en lui demandant de prendre en charge ces animaux, mis en dépôt à la fourrière de Chailly en Brie. Toute l'équipe de la fourrière a bien pris soin de ces animaux (deux brebis, sept chèvres et six boucs) et c'est avec émotion que les employés ont vu partir les animaux vers l'une des fermes du bonheur de l'OABA. A noter que quelques jours avant notre intervention, un chevreau est né. Les animaux se portent à merveille et coulent des jours heureux entre Nièvre et Cher.



SAUVETAGES

- **Le Domaine des Douages est sauvé**

Dominique et son fils Jonathan respirent. Ils ne seront pas expulsés et leurs 750 moutons pourront finir tranquillement leurs jours dans ce domaine de 90 hectares situé dans la Nièvre, au sud de Nevers. Le domaine des Douages est un refuge depuis 2009 qui permet aux moutons issus d'élevages et sauvés de l'abattoir par Dominique, ancienne éleveuse, de vivre paisiblement le reste de leur vie. En 2011, l'OABA cofinançait l'achat d'un tracteur, outil indispensable sur un tel domaine (Voir la Lettre de l'OABA 2011-1).

En ce début d'année, nous avons appris que le domaine était mis aux enchères car le propriétaire devait payer ses dettes ! L'expulsion était prévue pour le mois de mai 2014 ! Les différentes associations qui soutiennent le refuge depuis des années se sont alors mobilisées pour envisager le rachat du Domaine et surtout pour éviter le droit de préemption de la SAFER au profit d'un éleveur. Une lettre collective a été adressée aux autorités et une pétition en ligne a recueilli rapidement plus de 71 000 signatures ! Ce qui n'a pas manqué de susciter l'intérêt de nombreux médias et de décourager certains acquéreurs potentiels...

[illegible]

Une belle mobilisation qui a porté ses fruits avec le rachat du Domaine par le président de la Fondation pour une Terre humaine en septembre dernier. Pour autant, le refuge n'est en rien une activité lucrative. L'entretien du domaine, la nourriture et les soins aux moutons nécessitent d'importants moyens.

Pour soutenir : domainedesdouages.over-blog.com

- **Troupeaux du bonheur**

Nos **"Troupeaux du bonheur"** s'agrandissent chaque année avec le placement d'animaux retirés à leurs éleveurs pour mauvais traitements ou abandon de soins. Une douzaine de fermes réparties en France les accueillent, grâce à votre aide !



Nos cochons au Pays basque



Nos bovins en Normandie



Nos équidés en Bourgogne



Nos chèvres en Val de Loire



Nos vaches en Savoie

ÉLEVAGES

Les usines remplaceront-elles les fermes ?

• “Ferme-usine des 1 000 vaches” : c’est parti !

Le promoteur de cette ferme-usine implantée à Ducrat (Somme) a pu installer ses premières vaches, le 13 septembre 2014, un an après la première incursion des opposants au projet sur le chantier (Voir Lettre OABA 2013-2, page 11). Immédiatement, les membres de l'association Novissen, appuyés par la Confédération paysanne, ont bloqué le site, empêchant l'entrée de nouvelles vaches. Mais il fallait bien collecter le lait des 130 premières vaches. C'est donc sous escorte policière que le premier camion est venu récupérer le lait.

Le blocus du site a pris fin après une réunion au ministère de l'Agriculture. Pour l'heure, seules 500 vaches sont autorisées sur le site. Pour passer à 1 000 vaches, une enquête publique sera imposée.

Mais même limité à 500 vaches, ce site constitue la plus grosse ferme laitière de France avec une étable géante de 230 mètres de long. A l'intérieur, les vaches sont dans des logettes qu'elles quittent trois fois par jour pour rejoindre le bâtiment voisin où est installé le carrousel de traite.

Les vaches sont enfermées tout le temps. Elles ne verront donc jamais la couleur des prés. Quant au ciel, elles l'apercevront depuis le camion qui les conduira à l'abattoir, destination inéluctable quand elles ne seront plus assez rentables !



La Confédération paysanne pose clairement la question, devenue sujet de société à part entière : “voulons-nous des fermes ou des usines ?” Le ministre de l'Agriculture répond de façon hypocrite. D'un côté, il affirme que la ferme des 1 000 vaches n'est pas un modèle qu'il soutient mais de l'autre, il ne fait rien pour l'empêcher...

Rappelons qu'en avril 2015, les quotas laitiers auront disparu. La fin de cet outil régulateur inquiète à juste titre la majorité des éleveurs dont les troupeaux n'excèdent pas 60-80 vaches. Mais combien seront-ils demain ? Pour la Confédération paysanne, 2 500 fermes-usines pourraient produire autant que les 75 000 fermes laitières actuelles. Triste avenir pour l'élevage laitier de France.

• Atelier d'engraissement de 1 020 bovins : bientôt prêt !

L'élevage allaitant (bovins à viande) semble prendre le même chemin. Mi-octobre, l'une de nos adhérentes nous a informés que dans son village de Saint-Didier-d'Aussiat (Ain), un exploitant souhaitait augmenter la taille de son atelier d'engraissement afin d'y loger 1 020 bovins !

Le dossier a obtenu l'aval de la direction régionale de l'environnement. Même si le préfet n'a pas encore donné son feu vert, le cheptel commence d'ores et déjà à augmenter...

• Poulailleur géant : bientôt pondu !

Un établissement capable d'accueillir 250 000 poules pondeuses doit ouvrir ses portes dans quelques mois à Beauval dans la Somme, à 40 kilomètres seulement de la ferme des 1 000 vaches. Le projet vise à terme la mise en boîte de 400 millions d'œufs chaque année. Il est prévu de répartir les poules pondeuses dans deux poulailleur géants de trois étages : un pour vivre, un pour se nourrir et un pour pondre. Il ne s'agit pas de poules en cage mais “élevées au sol” selon la classification réglementaire (code 2 sur les œufs). Ces poules ne sortiront pas et seront éclairées à la lumière artificielle.

“C'est le sens de l'agriculture de demain”, note le porteur du projet. “On ne peut pas mettre toutes les poules en

plein air. C'est la solution pour sortir de la crise et manger français le moins cher possible”, ajoute-t-il.

Que se passerait-il si demain, pour une raison ou pour une autre, les responsables de ces usines pliaient bagages et laissaient les animaux enfermés dans les bâtiments, sans nourriture ? Nous assisterions à une hécatombe qui ferait les gros titres de la presse. Rappelez-vous ces 140 000 poules mortes de faim dans un élevage industriel alsacien (Lettre de l'OABA 2011-1, page 8). Quant aux organisations de protection animale, elles seront appelées en urgence pour prendre en charge les animaux survivants. Sans aucune aide publique, contrairement à certains de ces projets gigantesques...

ACTIONS MÉDIATIQUES

• Animaux à l'abandon : l'OABA en action !

Sur les douze derniers mois écoulés, ce sont plus de 1 000 animaux qui ont été confiés à l'OABA par les autorités administratives et judiciaires. Des journalistes ont suivi notre association dans plusieurs opérations de sauvetage d'animaux (bovins et équidés) l'année dernière.

Rappelons que c'est la générosité de nos adhérents qui rend possible ces sauvetages puisque l'OABA ne reçoit aucune subvention et que les instances professionnelles de l'élevage brillent par leur absence !



Reportage "Éleveurs, le dernier tabou"
diffusé le samedi 6 septembre sur ARTE.

• Soirée débat à Clermont-Ferrand



Le sommet de l'élevage a réuni à Cournon, près de Clermont-Ferrand, du 1^{er} au 3 octobre 2014, plus de 1 300 exposants, 2 000 animaux et près de 84 000 visiteurs. Des conférences étaient programmées mais pas une seule sur les 25 ne fut consacrée au bien-être animal !

Il n'en fallait pas plus pour Josée, présidente de l'association "La Griffre", pour organiser à Clermont-Ferrand une conférence débat, le 2 octobre sur le thème : *"De leur naissance à leur mort, ces animaux que nous mangeons"*.

Dans une salle regroupant une centaine de personnes, notre directeur Frédéric Freund et Sébastien Arsac, porte-parole de l'association L214, ont présenté la face cachée des productions animales. Ils ont répondu aux nombreuses questions sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux.

• Journée mondiale des animaux à Anglet

Le samedi 18 octobre 2014, l'espace Océan d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques) réunissait de nombreuses associations pour la Journée mondiale des animaux.

L'OABA était présente avec un stand tenu par notre directeur Frédéric Freund, aidé du Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée, administratrice de notre association et "régionale de l'étape".

Beaucoup de questions leur furent posées sur notre ferme du bonheur au pays basque et sur les conditions d'abattage à l'abattoir d'Anglet.



• Manifestation à Bruxelles contre l'abattage sans étourdissement

Près de 10 000 manifestants ont répondu à l'appel de GAIA (Groupe d'Action dans l'Intérêt des Animaux) le dimanche 28 septembre à Bruxelles pour dénoncer la souffrance subie par les animaux égorgés en pleine conscience chaque année en Belgique et réclamer leur étourdissement obligatoire avant l'abattage, sans aucune exception.



Au terme d'une marche de deux heures dans une ambiance chaleureuse mais décidée, les manifestants se sont rassemblés devant le Palais de Justice pour dénoncer la souffrance endurée par les animaux abattus sans étourdissement.

Michel Vandenbosch, président de GAIA, a déclaré : *"le succès de cette journée d'action constitue un message fort envoyé à nos politiciens, qu'ils aient le courage de modifier la loi sur le bien-être animal, de sorte que l'étourdissement soit obligatoire, peu importe le motif. La question relève de nos sentiments et de nos convictions d'humanité".*



Bénédicte Iturria-Ladurée administratrice de l'OABA
et Michel Vandenbosch, président de GAIA

Anne de Greef, directrice de GAIA considère *"cette manifestation comme un rassemblement historique, du jamais vu dans le mouvement de défense des animaux"*. Dans le cortège, étaient présents des militants d'associations de protection animale, des petits et grands de 7 à 77 ans (pays de Tintin oblige), mais aussi des personnes de confession musulmane, des vétérinaires, des hommes et femmes politiques, tous venus revendiquer l'étourdissement obligatoire sans exception.

L'OABA était présente à cette manifestation pour apporter son soutien à cette mobilisation exceptionnelle en Europe contre l'abattage sans étourdissement.

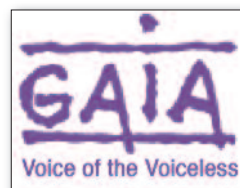


Merci aux deux Bénédicte qui tiennent la banderole
de l'OABA

Pari gagné

La réaction ne s'est pas fait attendre : Le ministre wallon du Bien-être animal Carlo Di Antonio a déclaré le lendemain de cette manifestation *"Je ne veux plus que l'abattage sans étourdissement soit possible chez nous. J'ai besoin d'un peu de temps pour concerter les communautés concernées et dégager avec elles une solution comme en Suède, au Danemark ou en Pologne"*.

Espérons que cette promesse ne restera pas sans suite et que la même volonté politique s'exprimera un jour en France...



www.gaia.be/fr

FIN DE VIE DES CHEVAUX

Le statut du cheval reste toujours ambigu : animal de sport, de loisirs mais aussi de rente. C'est un cas unique qui pose le problème de la gestion de sa fin de vie. Après avoir couru sur les pistes des hippodromes et rapporté des gains, après avoir donné joies et sensations à son cavalier, le cheval peut finir en steaks...

L'énorme problème de la fin de vie des chevaux relève de cette triple utilisation. Un cheval vit en moyenne deux fois plus longtemps qu'un chien et son entretien nécessite bien plus comme frais d'hébergement et de soins.

Après avoir rendu de bons et loyaux services, son propriétaire peut se trouver à choisir entre une euthanasie suivie d'équarrissage à un coût assez élevé, ou choisir de l'envoyer à l'abattoir et récupérer un peu d'argent... Cette dernière solution a de quoi choquer ceux qui luttent pour une fin de vie respectueuse du cheval.

Prôner l'abattoir pour les chevaux en fin de carrière c'est nier la sensibilisation des professionnels au devenir de leurs chevaux après le travail, c'est revenir sur la possibilité pour quiconque ayant un cheval de le retirer définitivement de la filière viandes. Cette décision doit être irréversible, pour le respect de l'animal et la protection des consommateurs.

Alors que l'administration française et le monde du cheval tentent depuis des années de trouver une solution pour la fin de carrière des chevaux en dehors de l'abattoir, alors que des initiatives ont été engagées comme le fonds de reconversion des chevaux de course par la LFPC, certains souhaitent revenir en arrière en favorisant l'entrée des chevaux dans les abattoirs. Cette solution fait débat dans les milieux professionnels.

Ce n'est pas en destinant à l'abattoir les chevaux de course en fin de carrière que la filière se protégera d'un scandale sanitaire. Diminuer les risques d'une crise, c'est d'abord faire respecter la réglementation actuelle à la lettre, engager un plan d'investissement dans les abattoirs pour leur modernisation et renforcer les contrôles vétérinaires que l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission européenne juge insuffisants.



Paris, le 3 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chevaux en fin de vie : les protéger ou les manger ?

Lors des premières assises de la filière équine organisées lundi 1^{er} septembre à Caen, Jean-Yves Gauchot, le président de l'association vétérinaire équine française (Avef) a souhaité aborder la problématique « des chevaux en fin de vie ».

Malheureusement, à l'instar de certains professionnels, le docteur vétérinaire Gauchot a posé les bonnes questions mais a apporté de mauvaises solutions !

Pour le président de l'Avef, il suffirait de permettre à davantage de chevaux en fin de vie de finir à l'abattoir. Pour ce, il faudrait changer la réglementation qui permet actuellement d'exclure définitivement l'animal de la chaîne alimentaire.

Si le propos a pu ravir le président de la Fédération de la boucherie hippophagique de France (qui propose que « chaque propriétaire puisse changer la destination de son cheval au bout de six mois, si le cheval correspond bien aux normes sanitaires »), il aura de quoi choquer celles et ceux qui luttent pour donner aux chevaux une fin de vie respectueuse.

Il aura surtout de quoi inquiéter les consommateurs, déjà écoeurés d'apprendre qu'ils mangeaient de la viande de cheval à leur insu, comme l'ont révélé les récents scandales à répétition.

Rendre plus facile l'entrée des chevaux dans les abattoirs, c'est ouvrir la porte à de plus importantes fraudes sanitaires selon le docteur vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA) : « Il faut avant tout améliorer le système de traçabilité des équidés et renforcer les contrôles vétérinaires en abattoirs, comme l'a demandé l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission européenne, lors d'un audit réalisé en France en septembre 2012. Sans cela, toute modification réglementaire serait vouée à l'échec ».

Par ailleurs, si à l'avenir davantage d'équidés devaient être abattus pour entrer dans la chaîne alimentaire, il convient de lancer dès aujourd'hui un plan de modernisation de nos abattoirs. L'OABA rappellera qu'il n'existe pas en France d'établissements spécialisés dans l'abattage des chevaux. Actuellement, les conditions de mise à mort des équidés apparaissent souvent inacceptables en raison d'équipements inadaptés ou mal entretenus.

L'OABA est opposée à toute disposition qui reviendrait sur la possibilité d'écarter définitivement un cheval de la filière viandes.

Il en est de même pour la Ligue française pour la protection du cheval (LFPC) association reconnue d'utilité publique engagée dans le sauvetage et la reconversion des équidés.



L'animal est une personne

Franz-Olivier Giesbert

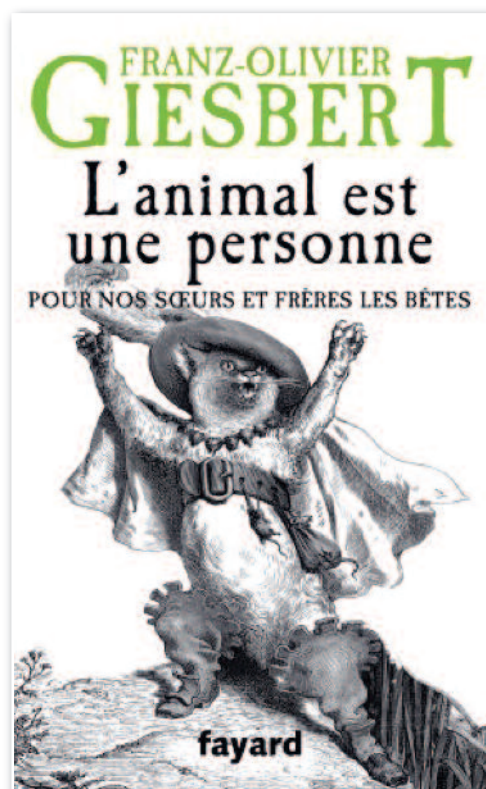
Editions Fayard, octobre 2014

Franz-Olivier Giesbert, écrivain et éditorialiste, est connu pour ses interventions sur les questions politiques, mais c'est également un fervent défenseur de la cause animale, qui affiche clairement son végétarisme. Il prouve son attachement à cette cause animale dans son dernier livre paru aux éditions Fayard "L'animal est une personne" dans lequel il rend hommage à l'OABA :

"Si j'ai écrit ce livre, c'est pour tirer les leçons d'une vie passée avec les animaux depuis la petite enfance, à la ferme, puis en ville. Au fil des pages, je vous parlerai de plusieurs de mes amis auxquels, si grands soient mes hommages, je ne pourrai jamais rendre les bonheurs qu'ils m'ont donnés, avec leur candeur et leur humour : un jeune bouc, un vieux perroquet, des chats, des araignées, des bovins ou des chiens.

Pourquoi traitons-nous avec tant d'égards les animaux de compagnie, substituts de l'homme, et si mal les bêtes à manger, machines à fabriquer de la viande ? Alors que nous consommons chaque année des milliards d'animaux issus de la terre et de la mer, il est temps que nous descendions de notre piédestal pour les retrouver, les écouter, les comprendre.

J'ai voulu aussi lancer un appel pour que cesse le scandale des abattages rituels, halal ou casher, qui imposent à nos sœurs et frères les bêtes des mises à mort dans d'inutiles souffrances."



MATTHIEU RICARD

PLAIDOYER POUR LES ANIMAUX

Vers une bienveillance pour tous



Plaidoyer pour les animaux

Matthieu Ricard

Editions Allary, octobre 2014

Longtemps nous avons considéré les animaux comme ceux que la nature avait privés des qualités que nous, les humains, possédons : l'aptitude à raisonner, apprendre, communiquer, s'adapter, décoder, transmettre, enseigner, progresser... Les travaux scientifiques ont pulvérisé cette idée reçue, et depuis la dernière décennie, ils nous surprennent encore plus. Qui sont vraiment les animaux ?

Dans la lignée de *Plaidoyer pour l'altruisme*, le moine bouddhiste, ancien chercheur en biologie moléculaire, Matthieu Ricard invite à étendre notre bienveillance à l'ensemble des êtres sensibles. Dans l'intérêt des animaux, mais aussi des hommes.

Nous tuons chaque année 60 milliards d'animaux terrestres et 1 000 milliards d'animaux marins pour notre consommation. Un massacre inégalé dans l'histoire de l'Humanité qui pose un défi éthique majeur et nuit à nos sociétés. *"Ces tueries de masse et leur corollaire - la surconsommation de viande dans les pays riches - sont une folie globale : elles entretiennent la faim dans le monde, accroissent les déséquilibres écologiques et sont nocives pour la santé humaine".*

En plus de l'alimentation, nous instrumentalisons aussi les animaux pour des raisons purement vénales (trafic de la faune sauvage) ou par simple divertissement (corridas, cirques, zoos). Et si le temps était venu de les considérer non plus comme des êtres inférieurs mais comme nos "concitoyens" sur cette terre ? Nous vivons dans un monde interdépendant où le sort de chaque être, quel qu'il soit, est intimement lié à celui des autres. Il ne s'agit pas de s'occuper que des animaux mais aussi des animaux.

Ces deux ouvrages sont une invitation à changer nos comportements et nos mentalités.

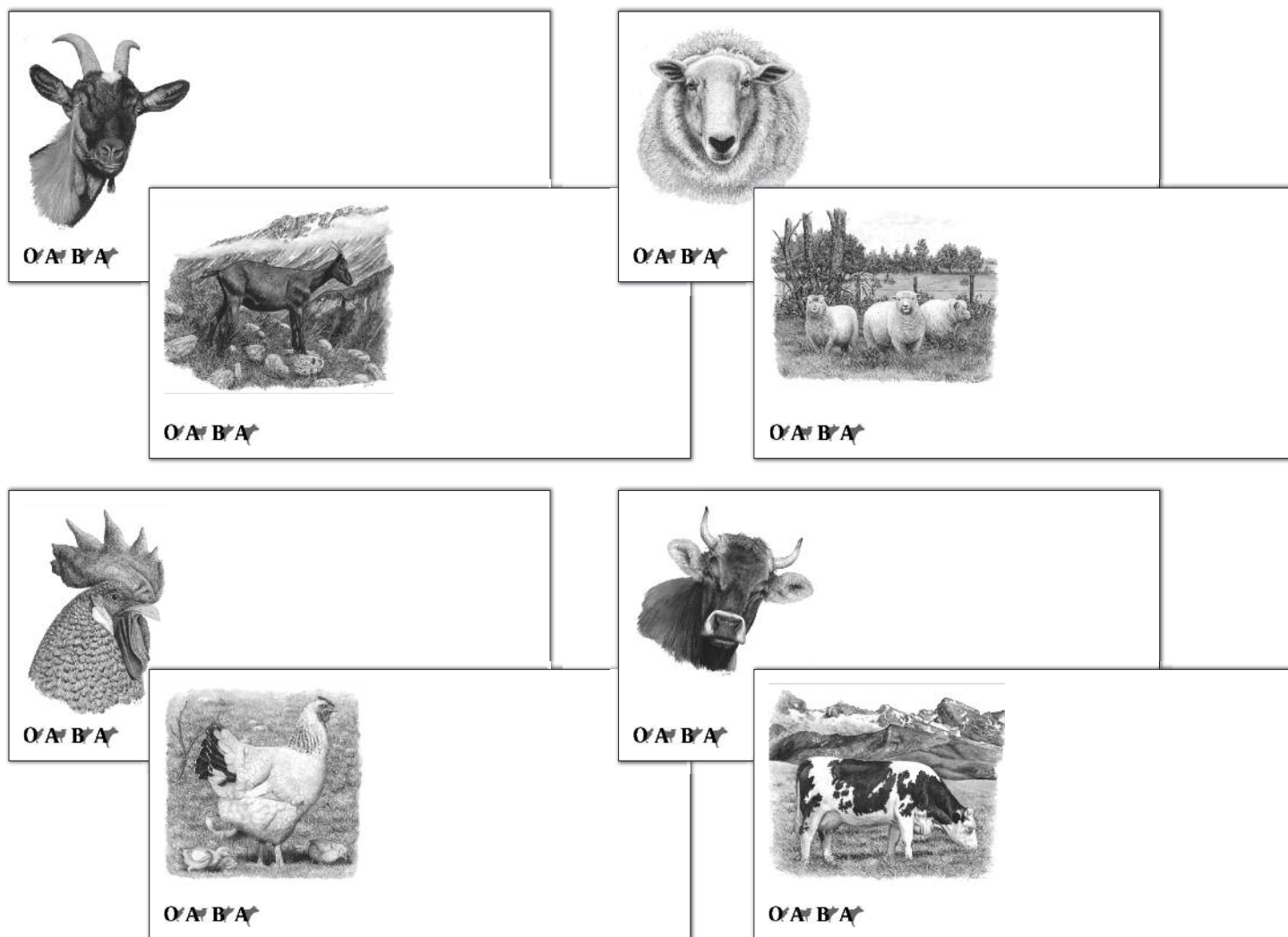
LES CARTES DE L'OABA

Nous vous proposons des cartes illustrées par Brigitte Renard représentant des animaux de la ferme dans un milieu naturel exprimant le bien-être. Vous serez sensibles à ces portraits de vache, de mouton, de chèvre ou de volaille. Vous apprécierez la finesse du trait et l'expressivité des regards.

En choisissant ces cartes, vous aidez l'OABA et vous contribuez à faire connaître l'association aux destinataires de votre message, qu'il soit adressé pour souhaiter une bonne année ou pour toute correspondance.

Elles sont à votre disposition et vous seront adressées grâce au bon de commande.

Nous vous remercions de votre achat et de cette aide que vous apportez ainsi aux actions de l'OABA.



Cartes au format 10 x 20 cm vendues 15 euros par lot de 16 cartes (frais de port inclus)

O A B A
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Directeur de la publication
Jean-Pierre Kieffer
Rédacteur en chef
Frédéric Freund

Pao : J.Lemarquis
Impression : Nord'Imprim
Dépôt légal 4^e trimestre 2014 - ISSN : 1958-3621

Site internet : **www.oaba.fr**

Secrétariat : contact@oaba.fr

Président : jp.kieffer@oaba.fr

Directeur : f.freund@oaba.fr

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 46 46 - Télécopie : 01 43 79 64 15